

## L'uniforme militaire

Cet uniforme d'un officier du régiment de Neustrie est une pièce muséale rare. D'une part, il est parmi les plus anciens uniformes militaires conservés, d'autre part, il est attribué avec certitude au capitaine Timothée Bécays-Lacaussade (1760-1852).

### L'objet en lui-même...

Timothée effectue sa formation militaire dès l'âge de 10 ans au régiment de Neustrie dans l'entourage de son oncle Bécays de Ferrand. Quand il démissionne en 1792, il est capitaine dans ce même régiment depuis quatre ans. Son uniforme répond à la réglementation royale de 1786.

La pièce principale, l'habit, en drap blanc, à collet droit, s'agrafe jusqu'au 4<sup>e</sup> bouton du revers. Les revers ton sur ton sont bordés d'un passepoil noir, garnis d'un alignement de sept petits boutons en métal doré montés sur os et emboutis du chiffre « 10 » indiquant le rang du régiment dans les armées du roi. Les poches en travers, ornées d'un revers passepoilé et de trois boutons, sont factices. Les manches se terminent par un parement droit en panne de velours noire, fendu, passepoilé de blanc, fermé par trois petits boutons. Les deux basques étroites sont retroussées et accrochées à l'arrière. L'habit s'ouvre largement sur un gilet, sans manche tenant lieu de veste et une culotte à pont dans le même drap de laine blanc. L'ensemble se porte sur une chemise à col de satin. L'uniforme est complété par des guêtres en grosse toile protégeant les bas et les chaussures (sans pied distinctif) à boucle d'argent pour les officiers. Sur le tricorne en feutre noir, figurent une cocarde blanche tenue par une ganse boutonnée et la carotte de laine cramoisie qui indique la compagnie dans laquelle sert le soldat.

L'officier porte autour du cou un hausse-col métallique en forme de croissant. Ce vestige de l'armure des chevaliers (le colletin), distingue l'officier en service. Il n'est pas visible sur l'équipement ci-contre car celui de Bécays n'a pas été retrouvé. L'épaulette sert au départ à maintenir l'équipement du soldat sur l'épaule. Elle devient avec la contre épaulette des insignes de grades d'officier ou de bas officier (sous-officier) ; elles peuvent aussi signaler une unité d'élite.



Capitaine de grenadiers, régiment de Neustrie, 1786.  
Inv. : 7073 ; 2004.16.5 ; Ga 7. © Paris, Musée de l'Armée/RMN-GP 11-540443



Capitaine de grenadiers, régiment de Neustrie, 1786. Inv. : 7073 ; 2004.16.5 ; Ga 7. © Paris, Musée de l'Armée/RMN-GP.

### L'objet nous raconte...

Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, la tenue uniforme signale les serviteurs des grandes maisons qui reçoivent une livrée aux couleurs de leur maître. Les combattants portent des vêtements civils sur lesquels ils superposent des défenses de corps et pour certaines troupes réglées des casques à la couleur du roi ou du prince qu'elles servent.

L'uniforme militaire apparaît dans l'armée du roi de Suède Gustave-Adolphe, en 1632, au cours de la guerre de Trente ans. L'intérêt est double : l'uniforme facilite le repérage des troupes sur le terrain et donne aux lignes de soldats l'apparence d'une vague plus impressionnante pour l'adversaire.

Dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les armées européennes deviennent permanentes et professionnelles. L'uniforme s'impose petit à petit : il distingue le civil du militaire, aide au recrutement et rend plus difficile les désertions. Au sein des unités, il développe l'esprit de corps et participe à la discipline. En France, le secrétaire d'État à la Guerre, Louvois, dans le cadre de sa politique de rationalisation et de centralisation des armées du roi introduit l'uniforme dans la Maison militaire du Roi et à partir de 1670, il incite les colonels et les capitaines

propriétaires de leurs unités à faire de même. Les ordonnances de 1690 et 1691 rendent le port de l'uniforme obligatoire et réglementent les couleurs régimentaires. La pièce principale est un justaucorps à amples basques porté sur une veste longue sans manche qui constitue la tenue de travail. L'ensemble est taillé dans un drap blanc non reblanchi (gris ou écru), bleu ou rouge pour les régiments étrangers. Les soldats pour plus d'aisance déboutonnent le haut du justaucorps, retournent les manches et retroussent les basques ; ils font ainsi apparaître, à plusieurs endroits de leur vêtement, la couleur de la doublure qui ajoute un élément distinctif entre les unités.

La naissance d'une coupe spécifique se produit au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'initiative du roi de Prusse Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> (1713-1740). L'uniforme doit être un peu plus confortable et moins coûteux. En France les ordonnances successives entre 1729 et 1786 réglementent de plus en plus précisément les uniformes : l'habit moins ample remplace le justaucorps, les basques sont raccourcies, relevées et accrochées en retroussis, le devant de l'habit s'échancre largement sur le ventre laissant voir la veste. Chaque régiment porte sa couleur distinctive sur les revers, les retroussis, les collets, de sorte qu'ils tranchent sur la teinte de fond de l'habit. La forme des poches, le nombre et la position des boutons réglementaires sont fixés. L'ordonnance de 1786, la plus complète, comporte cent quarante-quatre pages et six planches. Elle fournit, pour l'habit, des patrons cotés pour « grande, moyenne et petite taille » et livre le modèle des broderies.

Cette forme variera peu jusqu'à la chute du Premier Empire, bien qu'elle soit mal adaptée au combat, trop chaude en été et trop échancrée en hiver.

Il est à noter qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la mode civile s'empare à son tour de cette coupe militaire, adoptant l'habit resserré, largement ouvert sur le gilet.

Jusqu'en 1900, les costumes militaires restent riches en couleurs et en ornementation. Si l'on peut évoquer le prestige de l'uniforme, il faut surtout rappeler la nécessité de ces couleurs voyantes. Jusqu'en 1884, la poudre noire utilisée pour les munitions dégage beaucoup de fumée. Il est vital pour les hommes de se reconnaître rapidement sur les champs de bataille afin d'éviter méprise et tir fratricides.

*Plan page suivante*

Département de Louis XIV à  
Napoléon III

